



## Le plan d'action du Comité Stratégique, un an après.



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Il y a un an, les présidents des sociétés mères engageaient l'ensemble de l'Institution devant le ministre du Budget et celui de l'Agriculture, en remettant le rapport du Comité Stratégique de l'Institution des Courses élaboré sous la présidence du Sénateur Ambroise Dupont.

J'ai siégé au sein de cette instance aux côtés de Bertrand Bélinguier au titre de France Galop. Il ne me paraît pas anormal de tenter de faire un point, un an après sa publication officielle.

### Des engagements de part et d'autre...

L'activité des courses est par nature régie par les règles d'économie mixte. Le modèle français, associatif, coopératif et mutuel, repose sur des autorisations publiques, sur des monopoles, sur un circuit spécifique de taxes. Au fil du temps, les avancées ont été marquées par des accords plus ou moins formalisés, mais allant souvent jusqu'à la signature de protocoles.

Ce rapport du comité stratégique marque le cadre des rapports Etat-courses pour les années à venir. Il présente des constats et des analyses partagés et validés, bien résumés par la question introductive

## Vendredi 8 août 2014 – N° 39

« *Un équilibre financier menacé ?* » De ce fait, les conclusions qui valent contrat ont une portée indiscutable.

« *Aide toi, le ciel t'aidera* » c'est un peu la philosophie qui a inspiré les représentants de l'Etat. En d'autres termes, les besoins d'évolution du modèle – sur le plan économique comme sur le plan de la gouvernance et des structures – définis en commun impliquent l'engagement d'actions concrètes. Face à notre plan, l'Etat s'engageait en contrepartie à contribuer à l'équilibre du système, en particulier sur les plans économiques, fiscaux et sociaux.

### Ceux de l'Etat...

J'ai déjà eu l'occasion notamment dans certains *Grain de Sel* de regretter le déséquilibre du contrat qui est défini dans les conclusions du comité stratégique. La contrepartie des engagements des courses est décevante. Les acteurs du Trot et du Galop ne demandent pas l'aumône ni ne réclament des privilèges indus, mais simplement un accord « gagnant-gagnant » basé sur des prélèvements publics moins pénalisants, et des lois et règlements sociaux et fiscaux qui tiennent compte de la situation économique d'une filière porteuse d'emploi et d'aménagement des territoires. Non seulement les actions promises ont été modestes, mais, depuis un an, une simple neutralité de l'Etat n'a pas été observée.

La liste est longue : baisse de la taxe affectée sur les paris internet, hold-up sur la compensation de la désastreuse hausse de la TVA qui pèse déjà sur les effectifs, activité du PMU affectée par la limitation des paiements en liquide, par la séparation des masses online et offline, par une nouvelle hausse des redevances données aux vendeurs de la Française des jeux,... On ne peut pas vraiment dire que l'Etat ait eu une oreille attentive, celle d'un « partenaire ».



## ...et ceux de l'Institution engagés...

Parmi les garanties données par les sociétés de courses et validées par les ministères de Tutelle, le plus fort – et sans doute le plus indispensable – est celui de réaliser de manière pérenne 50 millions d'euros d'économies. C'est un objectif ambitieux, mais réaliste : il représente 5 % des frais des sociétés de courses, du PMU, des filiales, des organes communs. 5 % d'économies pour une « entreprise » qui vient de connaître 17 ans de croissance, cela ne doit pas être insurmontable. C'est en tout cas nécessaire pour préserver un niveau d'allocations compatible avec les exigences de l'activité.

La mise en place des conclusions du comité stratégique peut sembler fastidieuse, mais une voie est maintenant tracée.

Le plan PMU 2020 qui est le socle de la stratégie de relance de toute l'Institution est défini et les flux financiers qu'il prévoit permettent de construire l'avenir.

Un accord va régler la question des retraites complémentaires des salariés de l'Institution (ARS) et assainira les bilans du Trot et du Galop.

Les négociations sur un nouveau décret fixant la règle de la gouvernance des courses sont avancées, et ce décret devrait être promulgué avant la fin de l'année. Ce point est plus important qu'il n'y paraît car il doit permettre de rationaliser les processus de prise de décision, au niveau national comme régional, et donc de renforcer la représentativité et l'efficacité de management. Enfin, une ébauche de structure européenne des filières hippiques a été dressée.

## ...et ceux qui restent à mener

Restent bien des questions à régler, en premier lieu les plans d'économies. Si le PMU a fait une bonne part de ce qui lui revient, France Galop, Le Trot, les sociétés régionales et les organismes communs - PMH, Equidia, GTHP (groupement technique des hippodromes parisiens), Fédération, organismes de

formation (AFASEC) doivent arrêter leurs plans.

En sens inverse, une démarche commerciale et marketing nouvelle, définie en commun doit contribuer à la définition du périmètre de la nouvelle phase de croissance.

Au sein des 50 millions d'économies que doit réaliser l'Institution, France Galop doit en dégager environ 15 sur sa gestion. Des économies de fonctionnement, et celles réalisées sur la production et la diffusion d'images (abandon de FR3 en semaine) sont déjà en place. Le plus dur reste à faire. Dans ce contexte l'économie de 1,3 millions d'euros qui pourrait venir du transfert des courses d'Enghien vers Maisons Laffitte sera un symbole de la détermination du Galop et de ses acteurs.

Restera la question des investissements propres. L'affectation de réserves et le redéploiement des économies réalisées devra être ambitieux, mais avant tout, avoir le souci du maintien de l'outil exceptionnel du Galop en France et assurer un vrai retour financier et d'image. Dans ce cadre, la question du projet Longchamp se posera plus que jamais de façon cruciale.

Un an après le dépôt des conclusions du rapport Dupont sur le bureau des ministres, la voie est tracée mais il reste – de part et d'autre, beaucoup d'engagements à tenir. Nous serons d'autant plus déterminés à pousser dans cette voie que la définition d'un nouveau modèle à moyen terme ne doit pas occulter l'impératif de court terme de garantir une progression des allocations. Ce qui me permet de finir sur un souhait : que notre l'Etat nous aide à passer les années 2014 à 2018 en garantissant les flux financiers permettant investissements et réalité du quotidien. Ne peut-on pas attendre cela d'un partenaire ?

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)*